



Suite contestation estimation des biens apres succession

Par **jemanel**, le **04/09/2011** à **22:07**

Bonjour, lors de la succession, le notaire évalue les biens. Cependant, un ou des héritiers refusent de signer pour raisons. Combien de temps cette situation peut-elle durer ? Si plusieurs années se sont écoulées, l'estimation des biens fait-elle l'objet d'une réactualisation ?

Par **mimi493**, le **04/09/2011** à **22:50**

ça durera autant de temps que les autres héritiers ne feront rien. L'évaluation se fait au moment du partage effectif.